

## **Des précisions sur l'investissement.**

Chaque budget prévoit un autofinancement. Il comprend principalement deux parties :

- Les amortissements qui sont calculés selon des barèmes établis et sur lesquels le Maire n'a pas marge de manœuvre. Cela représente à peu près 400 000€.
- Une part du fonctionnement qui sera réservé à l'investissement. Là par contre, il s'agit d'une décision politique du Maire lorsqu'il fait son budget.

Après avoir réservé 0€ la première année de son mandat (voir le compte administratif), il l'a établi à 350 000€. Montant très insuffisant, mais que l'on ne peut pas augmenter si on ne cherche pas à faire des économies sur le fonctionnement !

L'autofinancement baisse chaque année en pourcentage du budget. Il diminue cette année de 6,5% à 5,9%.

Si on est cohérent et que l'on refuse de réduire ses dépenses, il suffit d'étaler dans le temps les investissements prévus.

Etait-ce difficile d'éviter l'emprunt ?

Absolument pas. Avec une gestion approximative le budget dégage 800 000€ par an pour les investissements (sans compter diverses subventions). Il suffisait donc d'étaler les projets présentés sur 2 ans et ne pas recourir à cet emprunt de 850 000€.